



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE  
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**SÉANCE DU LUNDI 29 NOVEMBRE 2021**

**Nombre de Membres**

- Afférents : 19  
- En Exercice : 19  
- Présents : 15  
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt et un et le lundi vingt-neuf novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

**Date de convocation**  
22/11/2021

**Présents** : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROBERT ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Gaëlle POUSTOMIS ; M. Alain JAME ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

**Date d'affichage**  
22/11/2021

**Excusés représentés** : Mme Dominique GODOT-RAMADE représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Hélène POLDERVAART représentée par Mme Aline COUTAREL et Mme Pauline MARCOU MADER représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND.

**Absent** : Mme Marie-Line CLUZEL.

Monsieur Jean MARTINEZ a été nommé Secrétaire de Séance.

**Délibération N°2021-82 : Annule et remplace délibération 2021-74 - Acquisition d'une parcelle chemin de Rigou**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2021-74 du 8 novembre 2021 par laquelle le Conseil Municipal a accepté le projet d'acquisition des parcelles AZ n°203 d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et n°207 d'une contenance d'environ 4 m<sup>2</sup> au prix de 100 € le lot pour les intégrer au Domaine Privé de la Commune.

Monsieur le Maire explique que cette acquisition a essentiellement pour but d'éviter une enclave de la parcelle AZ n°202, en outre des réseaux souterrains sont implantés sous les parcelles AZ n°203 et 207, c'est pourquoi il propose d'acquérir ces parcelles et de les intégrer dans le Domaine Public de la Commune.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- ACCEPTE le projet d'acquisition des parcelles AZ n°203 d'une contenance d'environ 73 m<sup>2</sup> et n°207 d'une contenance d'environ 4 m<sup>2</sup> ;
- FIXE le prix des parcelles AZ 203 et 207 à 100 € le lot ;
- DIT que ces parcelles seront intégrées au Domaine Public de la Commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.*

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Jean-Paul CHAMAYOU.

